

# COMMUNE DE TRUMILLY

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

*L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

## I - LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel...).
- la section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

Ce budget est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de maîtriser la fiscalité directe locale, sans augmentation des taux d'imposition ;
- d'avoir un programme travaux, d'améliorations et/ou de réparations ambitieux, autofinancé ;
- de mobiliser des subventions auprès d'organismes financeurs chaque fois que cela est possible.

*Le résultat 2025 du budget de la commune intègre cette année le résultat du budget CCAS en raison de sa dissolution et de son rattachement au budget communal.*

*L'ensemble des résultats associés se décomposent comme suit :*

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	338 743.63	372 931.25	23 214.33	31 855.16
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>34 187.62</b>	<b>0</b>	<b>8 640.83</b>
<b>Résultats de clôture 2024</b>	<b>0</b>	<b>198 881.71</b>	<b>0</b>	<b>63 310.74</b>
Solde du budget communal	0	233 069.33	0	0
Affectation du résultat du CCAS	0	15 558.05	0	0
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0</b>	<b>248 657.38</b>	<b>0</b>	<b>71 951.57</b>

Le budget primitif 2026 tient donc compte l'intégration en recettes de fonctionnement de l'excédent du résultat du budget CCAS mais il reprend également ses attributions au niveau animation pour les personnes âgées et assistance en cas de nécessité.

Il se présente ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	484 679.21	372 931.25	66 602.12	33 359.71
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>0</b>	<b>248 657.38</b>	<b>0</b>	<b>71 951.57</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>484 679.12</b>	<b>575 927.80</b>	<b>66 602.12</b>	<b>105 311.28</b>

Les sections de fonctionnement d'investissement sont toutes les deux en suréquilibre.

## II- SECTION DE FONCTIONNEMENT

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement et d'un décaissement effectif,
- les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (exemple : amortissements pour ce qui concerne notre commune).

## A - PRINCIPALES RECETTES PREVISIONNELLES

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 575 927.80 € se décomposent de la manière suivante :

RECETTES	BP 2025 voté	BP 2026 voté
013 Atténuations de charges	0.00	600.00
70 Produits des services	11 780	12 800
73 Impôts et taxes	231 922.03	242 086.42
74 Dotations et participations	93574.80	68 384
75 Autres produits de gestion courante	1 167.25	3 200
78 Reprises provisions semi-budgétaires	200.00	200
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>338 644.08</b>	<b>372 931.25</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>198 881.71</b>	<b>248 657.38</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>537 525.79</b>	<b>575 927.80</b>

Une baisse importante des recettes de fonctionnement est prévue sur cet exercice comptable 2026 en raison de la conjoncture actuelle qui induit une baisse des dépenses de l'Etat et par voie de conséquence de celles des régions, départements et communautés de communes.

Néanmoins cette baisse est « compensée » par le report sur l'exercice 2026 de l'excédent de fonctionnement cumulé des exercices précédents ainsi que par l'intégration de l'excédent de fonctionnement reporté du budget CCAS qui est désormais intégré à celui de la commune.

Le résultat de l'exercice 2025 pour le **budget communal : 233 069.33 €** et celui du budget du **CCAS : 15 588.05 €** est donc intégré au compte « 002 Résultat reporté » du nouveau budget de l'année 2026.

Concrètement, la conséquence des baisses des dotations a pour effet que la Dotation des Solidarité Communautaire ne nous sera probablement pas octroyée au même montant qu'en 2025 :

- Perçue en 2025 : 18 700.20 €
- Votée en 2026 : 2 296.42 €

L'attribution de compensation de la CCPV de 18 750 € est quant à elle maintenue dans les prévisions. Il s'agit du reversement par la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) des recettes liées au transfert de la fiscalité économique.

Le fonds national de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui a été perçu en 2025 pour un montant de 19 128.12 € n'est pas prévu pour l'exercice 2026.

***Cela représente donc une différence de - 35 781.90 € en ce qui concerne les impôts et taxes (chapitre 73).***

Concernant les dotations et participations, il n'est pas prévu de percevoir le Fonds Départemental de Péréquation.

En 2025, la recette s'élevait à 13 668.07 €.

La recette correspondant à la compensation de la taxe foncière n'est pas non plus envisagée, ce qui représente une perte de 9 556 € par rapport à 2025.

**La différence entre 2025 et 2026 s'élève donc à - 24 296.99 € (chapitre 74).**

L'attention est attirée sur le fait que les taux d'imposition de la commune n'évoluent pas en 2026.

Et, cette année, malgré **une perte de ressources estimée à - 60 078.89 €** ; il n'a pas été décidé d'augmenter les taux.

C'est donc sans augmentation des taux d'imposition que la recette est estimée à **221 040 € pour les impôts directs locaux.**

Les autres recettes de fonctionnement sont composées des produits de service :

- Redevance d'Occupation du Domaine Public facturée aux fournisseurs d'électricité et de téléphonie,
- Remboursement des frais de fonctionnement de l'école (eau, électricité, fioul...) par le SIVOS
- Location de la salle communale.

## B - DEPENSES PREVISIONNELLES

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 484 679.21 € se répartissent entre les opérations réelles et les opérations d'ordre et s'établissement comme suit :

DEPENSES	BP 2025 voté	BP 2026 voté
011 Charges à caractère général	244 111.15	212 600
012 Charges de personnel	105 800	89 350
014 Atténuations de produits	45 084	45 084
65 Autres charges de gestion courante	128 155	128 105
66 Charges financières	2 619.39	2 302.06
67 Charges spécifiques	400	400
68 Dotations amortissements et provisions	100	100
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>526 287.64</b>	<b>477 941.06</b>
042 opérations d'ordre (amortissements)	6 738.15	6 738.15
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 738.15</b>	<b>6 738.15</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>533 025.79</b>	<b>484 679.21</b>

*Des frais de remise en état à la mairie, à l'école, au presbytère sont prévus pour cet exercice ainsi des améliorations du cadre de vie et des animations pour le village.*

**Charges à caractère général** : 212 600 €

Achats : 65 700 € (dont 33 500 € pour les dépenses d'énergie), repas des anciens, fournitures d'entretien, de petit équipement, de voirie et fournitures diverses.

Services extérieurs : 116 500 € (dont entretien des bâtiments, des voiries, des réseaux, des biens mobiliers, maintenance, assurances, formations).

Autres services extérieurs : 29 500 € (dont honoraires, rémunérations d'intermédiaires, fêtes et cérémonies, publications, frais de réception, de télécommunications, de nettoyage des locaux.

Impôts et taxes : 900 € (taxes foncières).

**Dépenses de personnel** : 89 350 €

Les dépenses incluent les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, la médecine du travail et la prévoyance santé. Elles tiennent compte de l'évolution de carrière des agents, de la revalorisation des grilles indiciaires, de la

revalorisation du SMIC, qui a une incidence financière sur les agents titulaires de catégorie C et sur la rémunération des agents contractuels.

La commune compte 2 agents permanents et 1 agent contractuel.

**Atténuations de produits :**

Reversement FNGIR : **45 084 €**

**Autres charges de gestion courante** : 128 100€

Indemnités, retraite et formation des élus :	44 100 €
Contribution aux organismes de regroupement (SIVOS et dérogations scolaires) :	82 000 €
Subventions aux associations :	2 000 €

**Charges financières** : 2 302.06 € (intérêts de l'emprunt pour la restauration des toitures de l'église)

**Dotation aux amortissements** : 6 738.15 €

Les travaux de réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif étant terminés ainsi que ceux concernant le raccordement à la fibre, ils doivent faire l'objet d'un amortissement.

Les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement et alimentent la section d'investissement en recettes.

Ces opérations sont d'ordre budgétaire et n'impactent pas la trésorerie de la commune.

**C - CONCLUSION**

***La section de fonctionnement pour l'exercice 2026 est votée en suréquilibre avec 575 927.80 € en recettes et 484 679.21 € en dépenses.***

### III – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### A - RECETTES

Les principales recettes attendues d'un montant de **105 311.28 €** se décomposent comme suit :

- L'excédent d'investissement reporté : 71 951.57 €
- Taxe d'aménagement : les montants à percevoir ne sont pas connus à l'avance

#### Subventions pour les équipements ou travaux d'investissement :

- 2 434.60 € du Département pour la création d'un nouveau columbarium,
- 10 876.18 € du Département pour le remplacement des lampadaires à vapeur de sodium,
- 2 434.60 € au titre de la DETR pour la création d'un nouveau columbarium,
- 10 876.18 € au titre de la DETR pour le remplacement des lampadaires à vapeur de sodium.

La section enregistre également des recettes d'ordre d'un montant de 6 738.15 €, dont 3 977.50 € relatifs à l'amortissement sur une année pour les travaux de raccordement à la fibre et 2 760.65 € pour travaux de réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif.

#### B - DEPENSES

Les principales dépenses d'investissement sont estimées à un montant de à **66 602.12 €** et se décomposent comme suit :

- 23 531.66 € pour le remboursement du capital de l'emprunt pour les travaux de restauration des toitures de l'église,
- 7 452.12 € pour la création d'un nouveau columbarium,
- 32 628.54 € pour le remplacement des lampadaires à vapeur de sodium
- 2 989.80 € pour le bornage du Chemin rural de Drucy à Rocquemont

#### C - CONCLUSION

***La section d'investissement pour l'exercice 2026 est également votée en suréquilibre avec 105 311.28 € en recettes et 66 602.12 € en dépenses.***